

Taxe sur les petits colis (article 22 du PLF 2026)

Champ de la taxe	Assiette de la taxe	Exonération	Redevable	Pré-Liquidation	Constatation	Paiement et contrôle	Garantie en douane
Importation en France de colis (btb, btc, c2c) d'une valeur de moins de 150 euros déclarés par le biais de la déclaration douanière simplifiée (H7)	<p>Marchandises désignées sur la déclaration en douane au niveau de la nomenclature douanière à 6 chiffres (niveau du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises applicable au niveau mondial) indépendamment de l'unité déclarée au niveau de la nomenclature déclarée</p>	<p>Franchises UE de TVA prévues en application du 2° du II de l'article 291 du CGI et listées à l'article 50 octies du CGI (franchise sur les envois C2C de 45€ et franchise sur les envois commerciaux à destination des DROM de 22€)</p> <p>Exclusion des flux COM à destination de l'hexagone, des DROM et de Monaco.</p> <p>Exclusion des importations à destination des territoires de Mayotte, de la Guyane et de Saint-Martin</p>	<p>Assujettis _enregistrés au guichet unique TVA IOSS</p> <p>Assujettis et personnes morales non assujetties soumis à obligation d'identification à la TVA en France – hors IOSS (plateforme, option du vendeur pour être redevable de la TVA à l'importation ou <i>dropshipping</i> avec minoration de la base à l'importation)</p> <p>Opérateurs non tenus à une obligation d'identification à la TVA en France (importation de biens destinés à être utilisés ou cédés à titre gratuit dans le cadre de foires, d'expositions et de manifestations similaires,</p>	<p>Déclaration en douane H7 (préliquidation)</p> <p>Déclaration en douane H7 (préliquidation)</p> <p>Déclaration en douane H7 (liquidation)</p>	<p>Annexe à la CA3</p> <p>- Obligation de représentation fiscale si non établi dans l'UE ou État partenaire</p> <p>Annexe à la CA3</p> <p>- Obligation de représentation fiscale si non établi dans l'UE ou État partenaire</p> <p>Déclaration douane H7 en DGDDI</p>	<p>DGFiP</p> <p>DGFiP</p>	<p>Non - Taxe acquittée mensuellement auprès de la DGFiP- traitement hors H7.</p> <p>Oui – Le report de paiement est couvert par le montant non cautionné du crédit du déclarant qui est renseigné sur la déclaration.</p>

			personnes morales non assujetties non identifiées)				
			Particuliers non assujettis à la TVA (y compris en cas de vente à distance non intermédiaire par une plateforme et pour laquelle le vendeur n'a pas opté pour être redevable – hors <i>dropshipping</i> avec minoration de la base à l'importation)	Déclaration en douane H7 (liquidation)	Déclaration douane H7 en	DGDDI	